

## SÉANCE DU 30 Juillet 2019 (9 conseillers présents)

### 1 – DELIBERATIONS APPROUVEES

#### 1-1 **Bilan de la concertation** concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme.

- Le cahier de doléances et de propositions a été mis en place le 8 mars 2019, une seule remarque est inscrite, par contre plusieurs courriers d'administrés ont été déposés pour diverses demandes.
- Cette révision a fait l'objet de nombreuses réunions entre la commission d'urbanisme communale et le bureau d'études Urban'hymns mais aussi avec les personnes publiques associées (3) et les administrés (2)
- Pendant toute la durée de la procédure de fréquents entretiens se sont déroulés avec les propriétaires pour répondre à leurs courriers, de même qu'une rencontre spécifique d'échanges avec les agriculteurs.
- Enfin le bulletin municipal et notre site ont fait part régulièrement à la population de l'avancée des travaux.
- A l'unanimité le conseil décide de tirer le bilan de la concertation approuvant l'analyse des observations recueillies et de clore la phase concertation.

#### 1-2 **Arrêt du projet de révision du Plan Local d'urbanisme**

Il porte sur les principaux choix retenus :

- Orientation 1 : Assurer la préservation des ressources environnementales
  - o 1.1 Protéger et gérer les espaces de biodiversité, supports de la trame verte et bleue
  - o 1.1 Valoriser le cadre de vie communal et préserver les paysages identitaires de la commune
- Orientation 2 : Poursuivre des projets vecteurs de dynamisme pour la commune
  - o 2.1 Défendre une politique d'accueil maîtrisée de nouveaux foyers
  - o 2.2 Modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain
  - o 2.3 Organiser le développement de l'habitat sur le bourg et les villages structurants
  - o 2.4 Promouvoir le cadre de vie à travers la mise en valeur des équipements des espaces publics
  - o 2.5 Améliorer les communications numériques et relever le défi énergétique
- Orientation 3 : Pérenniser le tissu économique local
  - o 3.1 Soutenir les activités économiques, notamment l'agriculture, la viticulture et l'artisanat
  - o 3.2 Accompagner les initiatives locales et les projets à vocation touristiques
  - o 3.3 Favoriser le développement des énergies renouvelables

Vu la présentation du projet de révision du plan local d'urbanisme et notamment du rapport de présentation, du projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, du règlement, des documents graphiques et des annexes, le conseil municipal décide à l'unanimité d'arrêter le projet du plan local d'urbanisme de la commune.

Le projet sera communiqué pour avis :

- o Au Préfet
- o Aux services de l'état
- o Aux personnes publiques associées autres que l'état
- o Aux personnes qui en font la demande (mairies, EPCI, personnes publiques...)

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois.

**1-3 Subventions aux associations**

o Union sportive Lidonnaise (Foot)	2850€
o ACCA (Chasse)	500€
o Tennis	200€
o Amicale de Jorignac	100€
o Fondation du Patrimoine	120€
o ESAT de Gémozac	75€
o MFR Cravans	75€
o Prévention Routière	75€

**1-4 Le Syndicat des eaux devient EAU 17**

et modifie ses statuts.

**1-5 Création d'une voie nouvelle en énergie électrique** chemin de Fraigne et chemin de la Casse du Chaillaud.

**1-6 Choix de l'architecte** Herbreteau pour le projet local chasse.

**2 – AUTRES SUJETS ABORDES**

**2-1 Départ en retraite de la cantinière** Madame Annie Doyen elle est remplacée par Mme Isabelle Saint-Germain.

**2-2 Les travaux de voirie début septembre**

- Pose de coussins berlinois route de Cozes et route du Cognac « chez Clémenceau » objet d'une subvention de 40% au titre des amendes de police.
- Démarrage de la 3eme phase d'aménagement du bourg sur les routes départementales de l'Ancienne Gare et de la route du Chaillaud d'une durée de 2 mois. Un plan de circulation sera mis en place.

**2-3 Sécurité incendie** : trois bâches sont mises en place au Chaillaud, la Bertaudrie et chez Ménard

**2-4. Remplacement du mobilier** de la classe de CP.